



Le Conseil d'Etat

3360-2025

Département fédéral de justice et police
(DFJP)
Monsieur Beat Jans
Conseiller fédéral
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Concerne : modification du code des obligations (Prolongation du congé pour les activités de jeunesse extrascolaires) : ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'État de la République et canton de Genève vous remercie pour la possibilité qui lui est donnée de se prononcer sur le projet de modification du Code des obligations (CO), destiné à mettre en œuvre les motions 23.3734 Schneider Schüttel et 23.3735 Riniker.

Il salue la volonté affirmée du Conseil fédéral d'élargir le congé-jeunesse à deux semaines par année, ainsi que d'étendre son champ d'application aux engagements réalisés en milieu ouvert, en dehors du cadre associatif stricto sensu. Cette évolution représente une avancée majeure et nécessaire au regard des enjeux contemporains liés à la jeunesse, à son intégration sociale et à son épanouissement personnel.

En effet, le bénévolat représente un levier de première importance pour le développement de compétences transversales, le renforcement de l'estime de soi et du lien social, ainsi que pour la consolidation de la santé mentale des jeunes dans un contexte marqué par une hausse préoccupante des troubles psychiques chez les adolescents et jeunes adultes. Il s'agit là d'un enjeu de société auquel il est urgent de répondre avec détermination et cohérence.

Par ailleurs, le bénévolat constitue un puissant vecteur d'intégration dans le monde professionnel. Il favorise l'acquisition d'expériences concrètes et valorisables qui contribuent à la préparation des jeunes à leur futur rôle de citoyennes et citoyens actifs. Dès lors, le Conseil d'État considère que la prolongation du congé-jeunesse de une à deux semaines est non seulement pertinente mais indispensable pour répondre aux contraintes croissantes que subissent les jeunes, notamment en termes de charge scolaire et de disponibilité.

Le Conseil d'État salue également l'intention de ne plus restreindre le bénéfice du congé aux seules activités associatives, et de l'étendre aux engagements en milieu ouvert, notamment dans le domaine de l'animation socioculturelle. Cette reconnaissance du rôle essentiel de ces structures, qui agissent comme de véritables laboratoires de citoyenneté, est pleinement bienvenue. Elles permettent aux jeunes de se positionner comme des actrices et acteurs sociaux et politiques, d'exercer des responsabilités, de renforcer leur esprit de solidarité, et de développer leur tolérance et leur compréhension de l'altérité.

L'extension du champ d'application de l'article 329e, alinéa 1 CO, pour qu'il s'aligne avec les activités extrascolaires de jeunesse couvertes par la Loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ), est ainsi une mesure cohérente et attendue.

Toutefois, le Conseil d'État ne peut passer sous silence l'apparente dissonance entre la volonté fédérale exprimée par ce projet et la récente décision de réduire dès 2026 de 2,2 millions de francs les moyens alloués au programme Jeunesse+Sport. Une telle mesure fragilise directement le tissu associatif sportif et risque de compromettre l'engagement bénévole de milliers de jeunes. Cette contradiction nuit à la lisibilité de la politique fédérale de la jeunesse et affaiblit la portée des réformes proposées. Il apparaît dès lors indispensable de garantir une cohérence d'ensemble des politiques publiques en faveur de la jeunesse et du bénévolat.

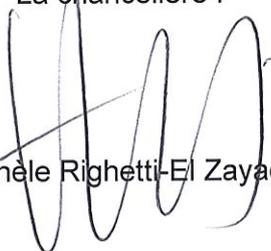
Dans cette perspective, le Conseil d'État estime qu'il serait judicieux d'accompagner cette révision législative par une campagne d'information à l'échelle nationale, à destination des jeunes, des associations et des structures d'animation enfance et jeunesse. L'objectif est de mieux faire connaître un congé-jeunesse encore trop méconnu, et ainsi d'en renforcer l'impact concret sur le terrain.

En conclusion, le Conseil d'État soutient sans réserve la proposition du Conseil fédéral, tout en l'invitant à adopter une approche systémique, cohérente et ambitieuse de la politique en faveur de la jeunesse. Car soutenir les jeunes aujourd'hui, c'est investir dans la société de demain.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

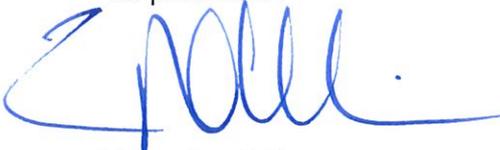
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Thierry Apothéloz